



A RINASCITA

Octobre 2021

Rapport d'activité

Animation du site Natura 2000

FR 94 00573

« Massif du San Petrone »

2020-2021



Rédaction : Violette Foubert

SOMMAIRE

1. Préambule	1
1.1. Le Docob et le site Natura 2000	1
1.2. L'animation	1
1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	3
1.4. Mission de la structure animatrice.....	5
2. Gestion des habitats et des espèces	6
2.1. Les contractualisations et conventions	6
2.2. Les autres actions	9
3. Évaluation des incidences des projets.....	13
3.1. Les projets	13
3.2. Mission de l'animateur.....	13
4. Suivis scientifiques et techniques.....	13
5. Information, communication, sensibilisation.....	17
5.1. Lettre d'information Natura 2000.....	17
5.2. Participation à la vie du réseau Natura 2000	18
6. Veille à la cohérence des programmes d'actions sur le site	18
7. Gestion administrative	18
7.1. Organisation des comités de pilotages et des réunions techniques.....	18
8. Synthèse	19

1. Préambule

1.1. *Le Docob et le site Natura 2000*

L'action de l'Union Européenne en faveur de la préservation de la diversité repose en particulier sur la création d'un réseau écologique cohérent d'espaces, dénommé réseau Natura 2000, institué par la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, dite directive "Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage (à l'exception des oiseaux), dite directive "Habitats, Faune, Flore".

Dans le cadre de cette dernière Directive, le site Natura 2000 « Massif du San Petrone » FR9400573 a été désigné par l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 et a pour objectifs la conservation et le rétablissement dans un état favorable des habitats naturels, de la faune et de la flore qui ont justifié sa désignation.

Plusieurs années de travail de concertation entre scientifiques, administrations et usagers, propriétaires fonciers et agriculteurs ont permis au comité de pilotage de concevoir et d'adopter les deux documents d'objectifs du site Natura 2000 « Massif du San Petrone » (partie Focicchia et partie Cambia) validés par un arrêté préfectoral en mai 2015. L'animation de ce site est effective depuis 2011 et depuis 2014 par le CPIE A Rinascita.

1.2. *L'animation*

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif du San Petrone » est présidé par Yves BOSSUYT, sous-préfet de Corte. L'animation a été confiée à nouveau à l'association CPIE Centre Corse - A Rinascita après appel d'offre. Celle-ci est prévue pour 12 mois soit de septembre 2021 jusqu'à septembre 2022. Le CPIE A Rinascita s'est engagé à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme d'animation sur la base du cahier des charges et d'un programme prévisionnel d'activité du site. Pour l'année 2020-2021, 23 jours d'animation étaient prévus et ont été réalisés.

Prévu et réalisé :

Années 2020 - 2021							
Actions	Fiche action rattachée	Intitulé et missions	Indicateur de réalisation	Détail	Nombre de jour d'animation prévus	Nombre de jours réalisés	
Gestion administrative et financière	Fiche 0	Comité de pilotage	CR du COPIL	Convocation Conduite de réunion Rédaction des comptes rendus avec relevé de décision	1,5	1,5	
		Suivi de la mise en œuvre du DOCOB, des subvention et de l'animation	CR des réunions Bilan d'activité	Récupération et synthèse des informations auprès des différents acteurs, animation et compte-rendu des groupes de travail ou de concertation, mise à jour du tableau de bord	1	1	
				Bilan d'activité de fin d'animation sur l'ensemble des fiches action et financier	1	1	
		Evaluation d'incidences	Bilan annuel	Information auprès des porteurs de projets, accompagnement des porteurs de projet, informer la DDTM	0	0	
Mise à jour des documents	Fiches actions rédigées et validées	Renseignement de SIN 2000 et OGREVA Rédaction et proposition de nouvelles fiches actions, actualisation du DOCOB	0	0			
Mise en œuvre des actions	Générale	Fiche 1	Animation de la charte Natura 2000	Nombre de signataires	Animation de la charte Natura 2000 sur les deux communes	0	0
		Fiche non inscrite	Evaluation de l'état de conservation des habitats	Bilan annuel	Suivi du projet d'évaluation de l'état des conservation des habitats forestiers	0,5	0
	Cambia	Fiche 3.a	Rénovation de la châtaigneraie et de la forêt de chênes verts privée et communale	Forêt inscrite au régime forestier Gestion des parcelles abandonnées	Accompagnement de la commune dans son souhait de relever sa forêt au régime forestier Accompagnement et suivi de la commune dans la procédure de bien sans maître	0	0
		Fiche 4	Suivi des parasites de la châtaigneraie	Bilan annuel	Veille sur les actions réalisées	0,5	0,5
		Fiche 5	Remise en état des sentiers de randonnées	Sentiers balisés et entretenus	Suivi du balisage et entretien des sentiers	0	0
		Fiche 6	Gestion piscicole de la rivière A Sorbaghja	Bilan annuel	Suivi des actions et participation éventuelle aux opérations de la fédération de pêche	0,5	0,5
		Fiche 7	Amélioration des connaissances sur les sources encroûtantes	Bilan annuel	Prélèvement sur les sources et analyses des résultats	0	0,5
	Fiche non inscrite	Réhabilitation d'une mare	Bilan annuel	Etudier la faisabilité et la pertinence de la réhabilitation d'une mare	0	0	
	Focicchia	Fiche 8	Gestion de la forêt privée et communale	CR de réunions	Suivi du plan d'aménagement et de la convention pluriannuelle de pâturage Accompagnement de l'éleveur dans la démarche d'agro-foresterie en lien avec l'OEC	0	0
		Fiche 9	Restauration de la piste forestière	Effectivité de l'action	Suivi des travaux	0	0
		Fiche 10	Sentier botanique	Effectivité de l'action	Veille sur la fréquentation et l'entretien du sentier	0	0
Fiche 11		Suivi et renforcement de l'astragale	Suivi réalisé Bilan mensuel et annuel	Suivi mensuel selon le protocole du CBNC Suivi de l'évolution des opérations de renforcements de 2016, 2018 et 2020	8	10	
	Participation à l'élaboration de nouvelles opérations de renforcement en lien avec le CBNC Bilan mensuel des suivis et bilan annuel			1 3,5	1 3,5		
Communication, sensibilisation information	Fiche 2	Information sur le site Natura 2000 Communication avec les acteurs Médiatisation du site Natura 2000	Nombre de personnes sensibilisées Diffusion de la lettre d'information	Animation grand public	2	0	
				Mise à disposition des informations du DOCOB aux porteurs de projet locaux	0	0	
				Rédaction et diffusion d'une lettre d'information	1,5	1,5	
TOTAL					21	21	

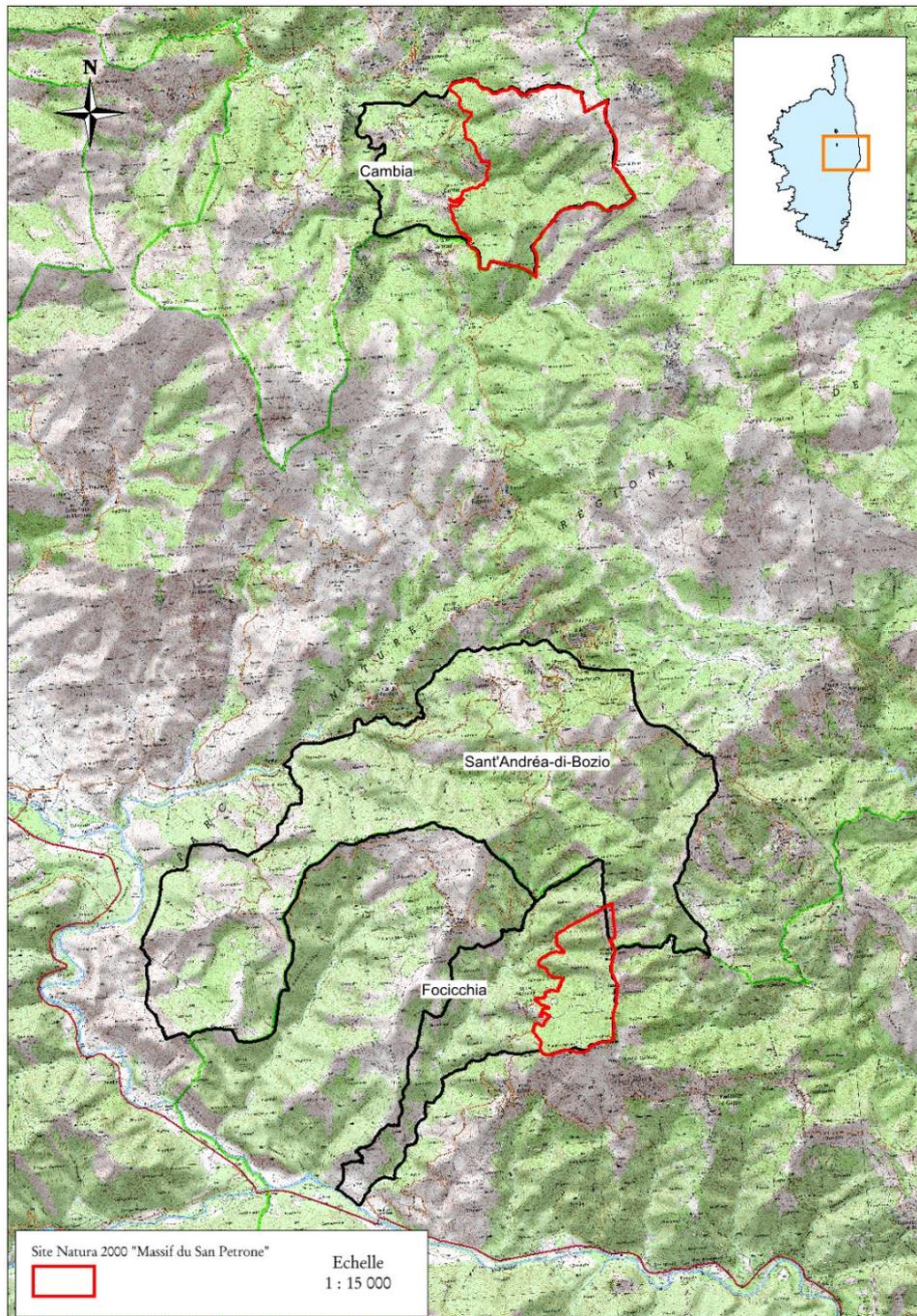
1.3. *Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB*

Ce site Natura 2000 de 732 ha, situé dans la micro-région de Castagniccia, est composé de deux zones distinctes faisant l'objet chacune d'un document d'objectifs validé. Il est réparti sur trois communes : Cambia (504,2 ha) sur la partie nord et Focicchia (209,10 ha) et Sant'Andrea di Boziu (5,7 ha) sur la partie sud.

Ce site est riche d'une biodiversité remarquable et fragile : astragale centralpine (station unique en Corse), chauves-souris (petites et grands rhinolophes...), grand capricorne, papillon porte queue de Corse, sources pétrifiantes, forêt de châtaigniers, aulnaie à aulne glutineux et à aulne à feuilles cordées de Corse, forêt de chênes verts à houx...Au total, ce site comporte 6 habitats et 6 espèces d'intérêt communautaire.

Les enjeux sont majoritairement forestiers sur ce site. En effet, les châtaigneraies subissent la désertification rurale et se font envahir par d'autres espèces telles que la bruyère, l'arbousier ou l'aulne cordé. Les châtaigneraies sont alors affaiblies par la concurrence mais aussi par l'apparition de maladies cryptogamiques et le cynips. La disparition des pratiques autrefois utilisées par les éleveurs entraîne l'abandon des forêts et vergers et aujourd'hui le chêne vert a tendance à s'étendre. Le maintien des vieux chênes est très important pour la conservation du grand capricorne mais aussi des chiroptères qui vont nicher dans les vieux arbres creux et trouver dans la forêt une zone favorable à leur alimentation. Les sources pétrifiantes sont vulnérables face à la dégradation du milieu et à la moindre modification du régime hydrique de la rivière notamment par la multiplication des captages, des animaux divaguants, des travaux de terrassements... L'astragale centralpine (*Astragalus alopecurus* Pall.) est présente en Corse, où elle est exclusivement localisée sur la Punta Alta à Focicchia. En Corse, cette plante se raréfie : son effectif est passé de 60 plants en 1996 à 10 plants jusqu'en juillet 2016. Cet effectif a ensuite diminué à cause d'un incendie survenu sur la zone mi-août 2016. C'est pourquoi, elle fait l'objet d'une protection réglementaire par un arrêté préfectoral de protection de biotope. L'astragale centralpine semble actuellement être en déclin. La rivière de Sorbaghja accueille la truite macrostigma endémique de Corse et fait l'objet d'une gestion

particulière dans le cadre d'un programme post LIFE. Une attention toute particulière doit alors être apportée à ce cours d'eau.



Les enjeux et les mesures sur le site :

CODE	Enjeux	Mesures
A	Animation du site	Gestion administrative et financière du site Veille réglementaire, évaluation d'incidence, Sudoco
B	Préservation de l'Astragale centralpine	Mise en défens, suivi et régénération assistée de l'Astragale
C	Préservation et amélioration des habitats forestiers	Mise en place d'associations foncières sur Cambia et Focicchia Suivi des parasties de la châtaigneraie Suivi de l'aménagement de la forêt communale de Focicchia Mise en place d'une convention de pâturage sur la forêt communale de Focicchia Restauration de la pise forestière Installation d'une citerne DFCI
D	Améliorer l'habitat à chiroptère	Etude des habitats de chasse du petit Rhinolophe Inventaire des chiroptères et gîtes
E	Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Docob	Animation de la charte Natura 2000
F	Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Suivi de l'Astragale Etude des habitats de chasse du petit rhinolophe Inventaire des chiroptères et gîtes
G	Sensibilisation et information du public	Mise en place d'un sentier botanique Communication générale Mise en place d'une boucle découverte du site Natura 2000
H	Promouvoir la bonne gestion des milieux aquatiques	Restauration de la Sorbaghja Gestion piscicoles de la Sorbaghja Etude et conservation des sources encroûtantes

Le DOCOB cible plusieurs actions hiérarchisées qui participent à la conservation des espèces et des habitats présents sur le site. L'ordre de priorité pour l'année 2020-2021 était celui validé par le COPIL de mai 2019 et pour l'année 2021-2022 sera validé par le COPIL d'octobre 2021.

1.4. Mission de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

2. Gestion des habitats et des espèces

2.1. *Les contractualisations et conventions*

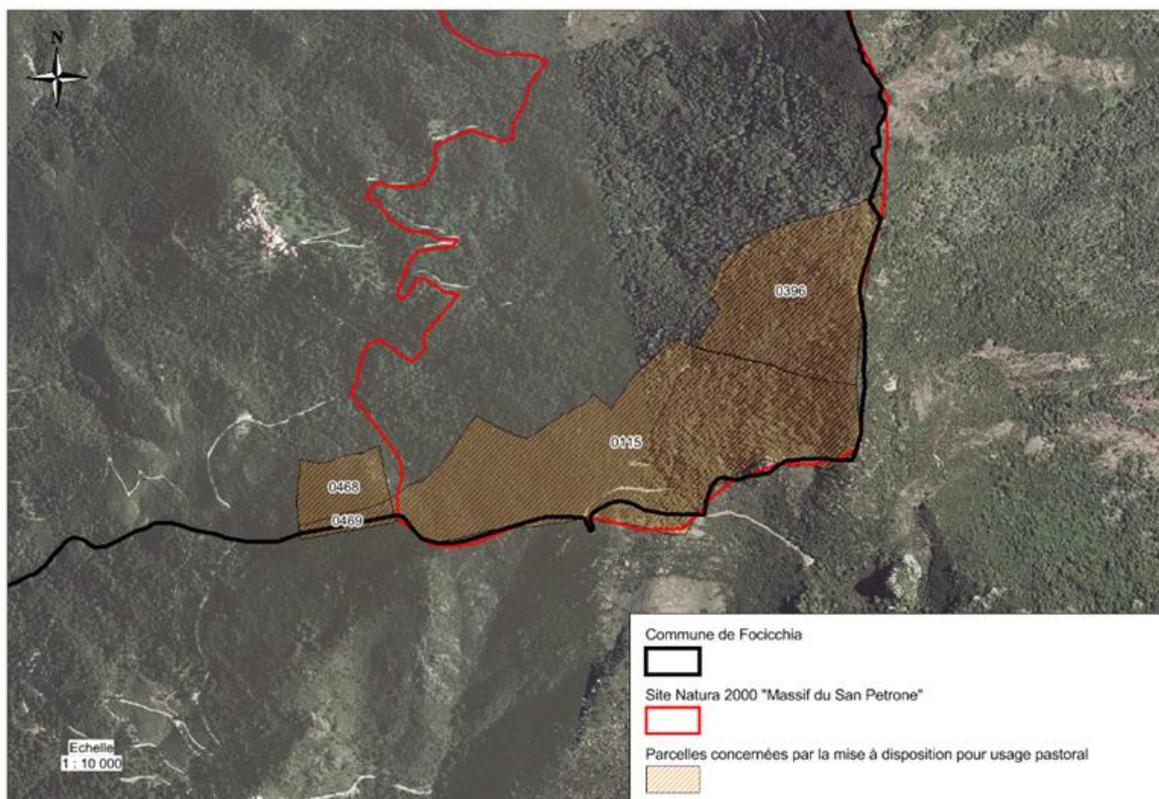
Fiche action 8 : Gestion de la forêt communale de Focicchia

La forêt communale majoritairement composée de chêne vert, est soumise au régime forestier et fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier produit par l'ONF. Ce plan d'aménagement est valable jusqu'en 2023, il vise à favoriser une gestion orientée vers une futaie irrégulière, favorable aux chiroptères.

La forêt était utilisée par des éleveurs porcins, caprins et ovins sans autorisation. Ainsi, la commune a souhaité établir une convention pluriannuelle de pâturage avec un éleveur bovin du village afin d'installer une famille de manière pérenne. Après plusieurs réunions avec l'ONF, la mairie et l'éleveur à l'initiative de l'animatrice, une demande de mise à disposition des terrains pour pâturage a été réalisée par M. Leca à l'ONF (avec la mairie en copie) et une convention pluriannuelle de pâturage a été établie pour une durée de 8 ans à partir de janvier 2016. Elle nécessite l'installation de clôtures autour des terrains mis à disposition. Cette convention est renouvelable. En effet, la convention pluriannuelle de pâturage est une procédure simplifiée, l'instruction passe obligatoirement par l'ONF (au titre du régime forestier). L'ONF a réalisé une expertise et s'est prononcée positivement sur l'impact du projet de l'éleveur sur la forêt.

L'OEC a contacté l'animatrice dans l'objectif d'initier une discussion avec l'agriculteur sur un éventuel projet d'agroforesterie. Finalement un projet de sylvo-pastoralisme est en cours avec l'ONF et l'éleveur. L'objectif est d'expérimenter sur plusieurs années la possibilité de faire coexister la production de bois et le maintien d'un élevage de porcins sur les mêmes parcelles. Les parcelles ciblées étant dense, il est prévu des actions d'ouverture afin d'apporter plus de lumière au sol. La forêt sera gérée en futaie irrégulière. Sur le bas de la parcelle, une clôture permanente permettra de limiter l'introduction de bêtes de l'extérieur puis des enclos temporaires (électrique) seront installés pour permettre la régénération des arbres.

En 2020-2021, un fiche action a été rédigée afin qu'elle soit intégrée au DOCOB. Celle-ci est en attente de validation par l'ensemble des parties prenantes.



Fiche action 3.a et 3.b : Gestion des forêts communales

Le CRPF a initié un projet d'Association Syndicale Autorisée pour la Gestion Forestière sur la commune de Cambia et de Focicchia.

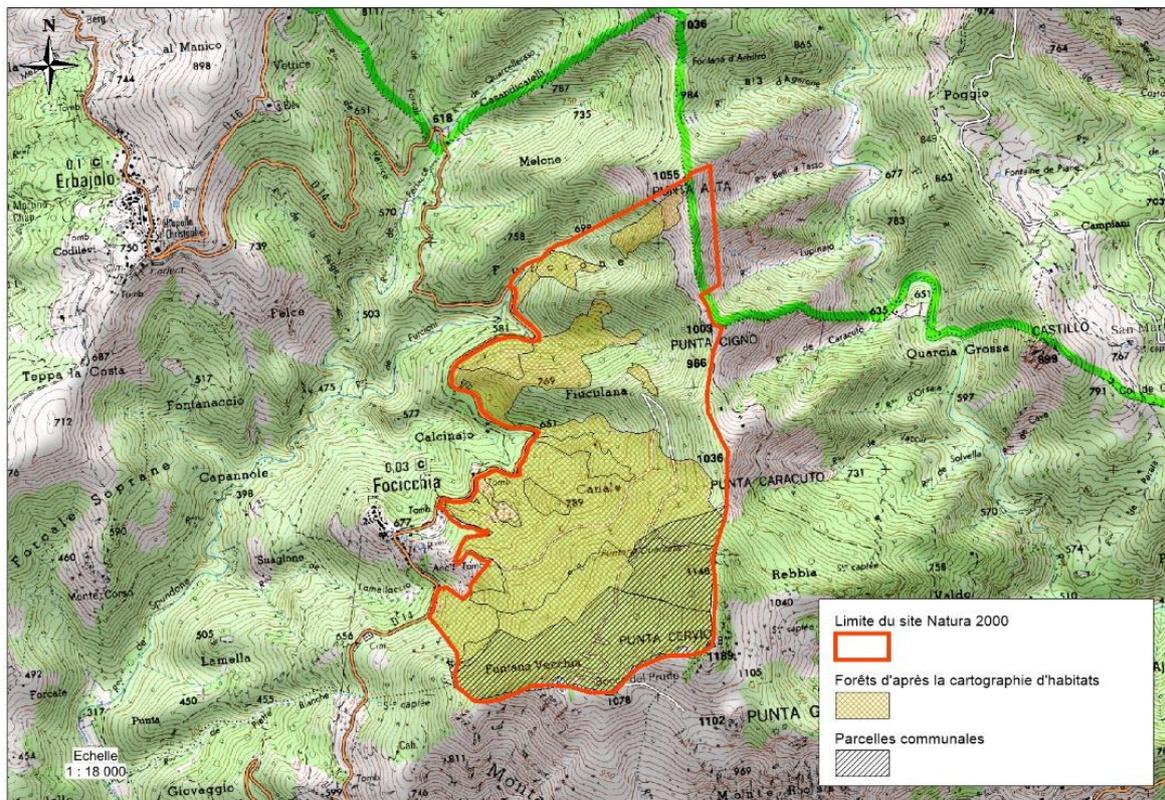
Sur Focicchia, le CRPF a réalisé un travail de mobilisation des propriétaires et de prospection des terrains intéressants pour une gestion sylvicole. Cependant, le projet d'ASA a avorté par manque de motivation de la part des propriétaires. En effet, les propriétaires avaient des craintes vis-à-vis des investissements à réaliser et de la gestion proposée (exploitation de châtaigneraie pour du bois d'œuvre). Le CRPF s'est alors concentré sur des parcelles de châtaigniers (les parcelles de chênes verts étant trop petites pour être intéressantes) et des réunions publiques ont été organisées pour sensibiliser les propriétaires à la rénovation des

châtaigneraies dans un objectif sylvicole ou castanéicole mais aucun projet n'a abouti. Si des propriétaires sont intéressés, une nouvelle démarche pourra être initiée en collaboration avec l'ODARC et le CRPF.

Sur la commune de Cambia, le CRPF et l'ODARC ont noté plusieurs zones intéressantes pour la mise en place d'une gestion sylvicole sur des peuplements de chênes verts, d'aulnes et de châtaigniers. Ils ont animé le territoire et réalisé un travail de rassemblement des propriétaires autour de la construction d'une ASAGF à l'aide de réunions publiques ou individuelles. L'animation est allée jusqu'à la phase d'enquête publique. Cependant, la mairie ayant des pressions au sein du village, n'a pas souhaité continuer la démarche et lancer l'enquête publique.

Depuis la circulaire Mauguin, les terrains communaux à caractère forestier doivent relever du régime forestier. La forêt communale de Cambia ne relève pas du régime forestier pour le moment mais la commune souhaiterait qu'elle le soit. L'ONF en a été informé. Nous sommes dans l'attente de la suite de la démarche.

En 2020-2021, la commune de Cambia a souhaité engagée une démarche de bien sans maître sur des parcelles forestières. Cette procédure permettrait à la commune d'avoir la maîtrise foncière sur des parcelles abandonnées. L'animatrice du site a recueilli les informations nécessaires auprès du GIRTEC et les a transmis au maire. L'animatrice accompagne la mairie dans cette démarche.



2.2. Les autres actions

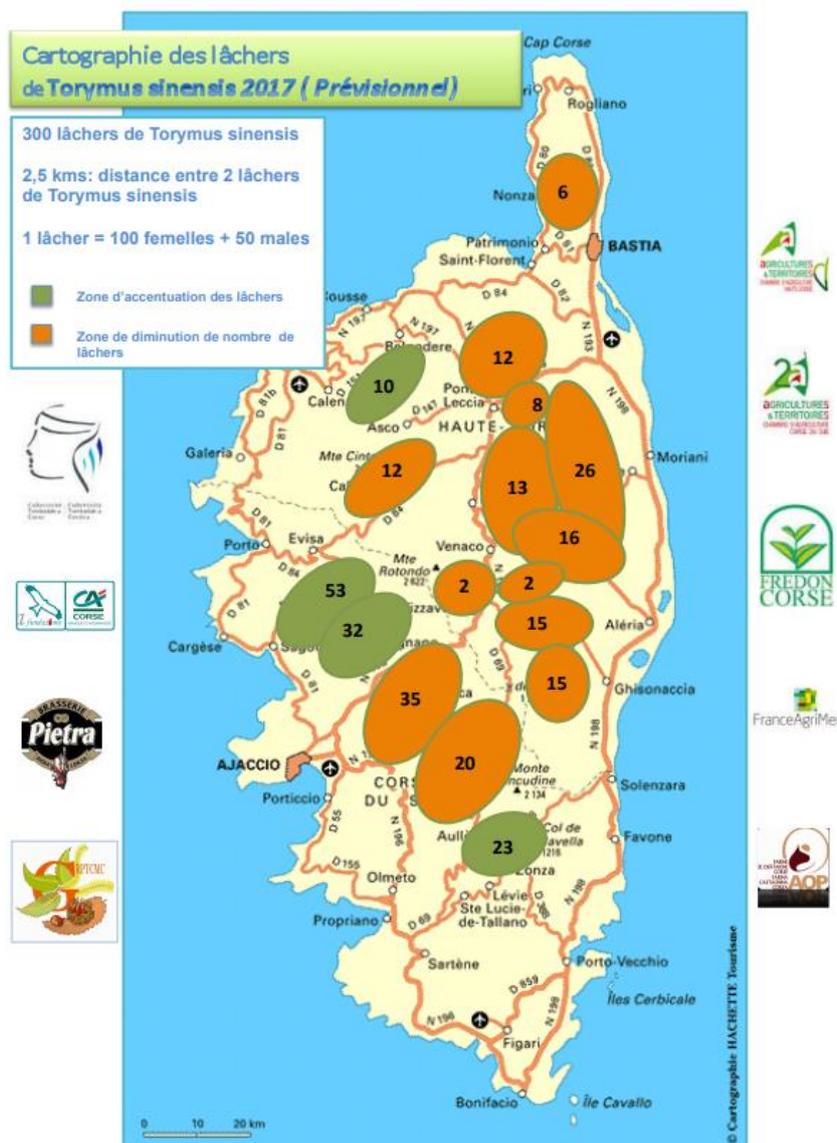
Fiche action 4 : Suivi des parasites de la châtaigneraie

Il était prévu dans le cadre du DOCOB de réaliser une surveillance phytosanitaire sur les châtaigniers afin de connaître l'évolution du chancre dans les parcelles mises en culture par rapport aux parcelles abandonnées et de mieux connaître les ravageurs des châtaignes pour orienter les agriculteurs vers le traitement le plus approprié et le moins destructeur pour le papillon porte queue de Corse.

Cependant, depuis 2010 le cynips du châtaignier est arrivé en Corse et provoque de gros dégâts sur les cultures de châtaigniers. Ainsi, les agriculteurs et institutions se sont tournées davantage vers la lutte contre ce ravageur. Le groupement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse organise depuis 2011 des lâchers de *Torymus sinensis* (prédateur du cynips) sur toute la Corse et a organisé des formations.

Quatre lâchers ont été réalisés dans les châtaigneraies du site (Loriani et Cambia). L'animatrice a fait le point avec le groupement de castanéiculteurs (Carine Franchi). Les résultats montrent que le torymus s'est bien adapté à la région, il survit par lui-même. Le taux d'émergence est satisfaisant sur l'ensemble du territoire et le taux d'infestation a baissé. Malgré cela, il y aura toujours un pourcentage de perte car il est impossible d'éradiquer la totalité des cynips.

Une nouvelle action a émergé est en cours d'expérimentation sur le territoire. Il s'agit de la création d'une pépinière de châtaigniers. Cette initiative émane du Groupement Régional du Groupe des Châtaigniers et est à destination des producteurs.



Fiche action 6.a et 6.b : Réhabilitation de la rivière Sorbaghja et gestion piscicole

L'animatrice est en lien avec la fédération de pêche pour suivre l'action. Plusieurs relâchés de truites macrostigma ont été réalisés en 2016, 2017 et 2018 ainsi que des pêches de contrôle. Celles-ci ont montré de très bons résultats.

En effet, les résultats de la pêche de contrôle du 11/09/2019 ont été excellents. Une réunion a eu lieu le 08/11/2019 avec les pêcheurs, élus, administrations, ... et il a été décidé de ré-ouvrir la pêche au vu de la densité de poissons constatée.

En 2020, la pêche de contrôle à une fois de plus, montré des résultats satisfaisants.

	Données 2018	Données 2019	Données 2020
Alevins	169	362	249
Truitelles	56	74	78
Adultes	6	186	94
Total	231	622	421



Fiche action 10 : Sentier botanique à Focicchia

Un sentier botanique a été ouvert en 2012 et la commune prend en charge le nettoyage du sentier tous les ans. Des poteaux numérotés faisant référence à une plaquette ont été installés. Le COPIL d'octobre 2015 a validé le remplacement des poteaux numérotés par des poteaux d'interprétation du sentier. Ces poteaux ont été installés dans l'été 2016.

En 2020-2021, ce sentier est peu fréquenté, il fait l'objet d'une communication afin de le rendre plus attractif : création d'un flyer afin de communiquer sur le sentier dans lequel la description du chemin, la difficulté, les précautions à prendre ainsi que l'intérêt de ce sentier y figurent. Au total, 100 Flyers vont être distribués au mois d'octobre 2021 aux hôtels et gîtes aux alentours de Focicchia.

Dans ce cadre, le sentier de randonnée sera balisé à l'aide d'une bombe de couleur jaune respectueuse de la nature à la fin du mois d'octobre.



3. Évaluation des incidences des projets

3.1. Les projets

Aucun projet en 2020-2021 sur le site Natura 2000.

3.2. Mission de l'animateur

L'animatrice se tient informée des projets en cours sur le site Natura 2000 et peut aider le pétitionnaire dans l'évaluation d'incidence si besoin. Elle communique également auprès des communes et intercommunalités sur l'évaluation des incidences et les projets à venir, ainsi qu'auprès des usagers sur la liste locale 2.

4. Suivis scientifiques et techniques

Fiche 11 : Suivi de l'Astragale

L'unique population d'*Astragalus alopecurus* Pall. de Corse se situe sur la commune de Focicchia, proche de la Punta Alta. Cette population comptait 60 individus en 1996 et n'en comporte plus que 12 aujourd'hui (suite à un incendie mi-aout 2016). Le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) organise le suivi de cette espèce afin de mieux comprendre cette régression et d'améliorer les connaissances sa biologie et son écologie. Jusqu'en 2015, le suivi était annuel. Le CPIE A Rinascita assure plus finement le suivi d'*Astragalus alopecurus* depuis mars 2015 sous les instructions et conseils du CBNC (voir



« Bilans des connaissances sur l'Astragale suite au suivi »). Ce suivi est réalisé mensuellement.

Mi-août 2016, un incendie s'est déclaré sur la zone et tous les pieds ont été touchés. Il ne restait plus que 4 pieds dont 2 seulement fructifiaient.

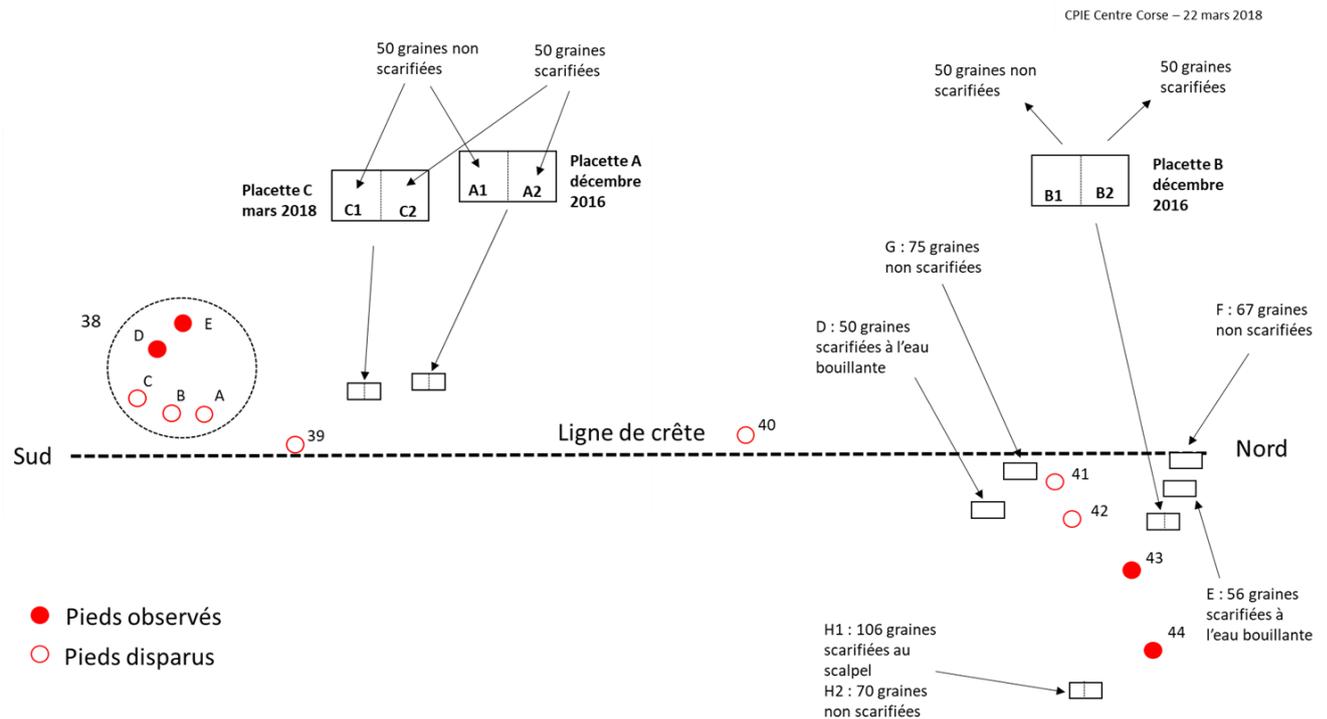
Afin de restaurer le bon état de conservation de cette population et de répondre aux attentes de la Directive Habitat, nous avons mené avec le CBNC une expérimentation visant à vérifier s'il est possible ou non de permettre le développement de semis *in situ*. Une première opération expérimentale de renforcement de population par semis direct a été réalisée sur le site, le 13 décembre 2016. Le semis a été effectué dans des cages pour supprimer l'impact du bétail (pâturage, piétinement des plants). La démarche a été validée par la DREAL et le CNPN dans le cadre d'une demande d'autorisation relative aux espèces protégées.

Par la suite, le CBNC a souhaité faire produire 100 plants d'astragale par la pépinière « les aromatiques de l'île de beauté ». Ceux-ci étaient préparés, sous le contrôle du CBNC, à partir de graines récoltées en 2013 et 2014 sur le site et conservées dans la banque de semences du CBNC. L'objectif était de planter ces plants à l'automne 2017 et à l'automne 2018. Dans la mesure où il s'agit d'une hémicryptophyte, à cette période de l'année les plants auraient été en repos végétatif et n'auraient pas disposé de partie aérienne, et ce pour plusieurs mois, ce qui leur auraient permis de s'adapter plus facilement dans le milieu naturel. Finalement, le pépiniériste n'a pas réussi à produire de plants. Il a donc été décidé de réaliser le même protocole qu'en 2016 soit le semis de 100 graines *in situ* dans l'enclos 1.

L'opération a été réalisée le jeudi 22 mars 2018 par une équipe composée de salariés du CBNC, du CPIE A Rinascita et de la DDTM2b. Ainsi, 100 graines récoltées sur le site en 2015 ont été semées sur 1 placette protégée par une cage grillagée de 70cm x 40cm. Parmi ces graines, 50 ont été scarifiées. Celles-ci ont été semées sur la partie Nord des placettes. Toutes les graines ont été dispersées sur 3 lignes.



En 2019-2020, une nouvelle opération de renforcement a été réalisée. En effet, des graines ont été récoltées en juillet 2019 et conservées au CBNC. Celles-ci ont été semées dans 5 nouvelles placettes en janvier 2020 selon trois protocoles différents : graines scarifiées, graines ébouillantées et graines indemne.



Le suivi des semis et des plants déjà en place a été réalisé mensuellement de février à novembre chaque année. En 2019, 10 pieds étaient installés dont 8 nouveaux issus de l'expérimentation de 2016. Parmi ces 10 pieds, 4 ont fructifié dont 2 issus de l'expérimentation.

Lors de l'hiver 2020, 424 graines ont été semées (212 scarifiées et 212 non scarifiées). En 2020, sur l'ensemble des graines scarifiées, 48 graines ont germé. En 2021, 8 graines non scarifiées sur 212 ont germé.



Le 6 mai 2021 l'animatrice a mobilisé 6 personnes afin d'effectuer une prospection d'éventuels pieds spontanés sur le secteur (3 membres du Conservatoire Botanique National de Corse ainsi que 3 membres du CPIE - A Rinascita). La recherche fût efficace car après 1heure de prospection, 1 pied d'astragale spontané a finalement été trouvé. Il mesure 13cm de haut pour 15 cm de large et comporte deux tiges en feuilles. Le pied 45 se situe dans l'enclos principal, à 1m à l'est de la cage F. Ses coordonnées géographiques sont : N42.26071° E009.31236°.



La clôture de l'enclos de l'astragale est à ce jour inefficace car les chèvres sont passées à plusieurs reprises en dessous et l'ensemble des pieds n'ont pas pu aller au bout de leur cycle en 2021. Afin de préserver les pieds, il a été décidé, de renforcer la clôture. Des demandes de devis sont en cours. Les financements initialement prévus pour la suppression de la clôture le long du sentier seront utilisés pour cette opération.

5. Information, communication, sensibilisation

5.1. Lettre d'information Natura 2000

Une lettre d'information du site Natura 2000 en format A4 recto-verso a été distribuée au mois de septembre 2021. Ces lettres rappellent le contexte et les objectifs du site Natura 2000. Elles évoquent les avancées des actions et mettent l'accent sur quelques actions phares. Elles sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres des communes du site Natura 2000.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'autour des palombes est un rapace diurne protégé. Levez la tête et observez... Vous en apercevrez peut-être un.

Les adultes sont sédentaires et occupent leur domaine vital toute l'année. Les mouvements de dispersion des jeunes sont encore inconnus.

Le système social est constitué par un couple monogame qui défend un territoire toute l'année.

L'Autour des palombes niche entre 250 et 1350 m d'altitude et nécessite une diversité d'habitats importante. On le retrouve essentiellement au sein des chênaies, des pinèdes maritime et de laricio et hêtraies.

Les incendies constituent la principale menace de ces oiseaux. Des futaies de chênes sont régulièrement brûlées et les pineraies ne sont pas épargnées.

Le dérangement des sites de nidification à la suite d'aménagements forestiers, comme l'ouverture de pistes et l'exploitation de massifs boisés constitue également une menace importante pour le maintien de l'espèce dans certains secteurs.

LA COMMUNE DE FOCICCHIA EST LA PREMIERE SIGNATAIRE DE LA CHARTE !

Elle s'implique ainsi dans la préservation des espèces et milieux ciblés par le site Natura 2000. Elle s'engage notamment à travailler en partenariat avec la structure animatrice, gérer sa forêt, conserver les arbres avec des nids, etc.

Vous souhaitez vous engager pour votre environnement?

Contactez la structure animatrice pour plus de renseignements :
CPIE - A Rinascita
contact@cpi-centrecorse.fr
09.64.40.84.65

SITE NATURA 2000
MASSIF DU SAN PETRONE

Autour des palombes juvénile

Autour des palombes adulte

SENTIER BOTANIQUE DE FOCICCHIA

Un sentier de découverte du site Natura 2000 du San Petrone se situe au village de Focicchia.

Laissez vous guider par les panneaux sur la flore que vous découvrirez tout au long du sentier avant d'accéder au site à...

...Astragale centralpine !

Plante pour laquelle le site de Focicchia a été retenu pour le réseau Natura 2000 et qui elle aussi a fait l'objet de protection tant réglementaire que physique.

L'ASTRAGALE CENTRALPINE

Sur la Punta Alta dans le Boziu, se trouve l'unique station de Corse d'Astragale centralpine (*Astragalus alopecurus* Pall.). Elle est inscrite sur la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine et est classée en danger critique en Corse.

Les 12 pieds matures font l'objet d'un suivi mensuel.

Petite pousse d'Astragale centralpine

La dernière lettre d'information (2020) vous renseignait sur la 3ème actions de renforcement. Sur 424 graines semées, 54 ont montré le bout de leurs nez (12,7%).

il s'agira de voir si parmi ces petites pousses, certaines se maintiennent.

Malheureusement, la clôture qui délimite et protège les pieds est régulièrement franchie par les brebis, broutant alors les pieds d'Astragale. Un renforcement de cette clôture serait nécessaire au maintien de l'espèce.

Bonne nouvelle ! L'espèce semble pouvoir perdurer par elle-même car un nouveau pied a été retrouvé au sein de la station !

5.2. *Participation à la vie du réseau Natura 2000*

L'animatrice du site Natura 2000 s'est rendue aux « journées des animateurs Natura 2000 » en Corse. Ces deux journées organisées fin septembre 2021 à Corte et à Galéria étaient l'occasion d'échanger et de mutualiser les expériences sur la gestion des sites Natura 2000. Elles étaient également l'occasion de renforcer le réseau en Corse.

6. **Veille à la cohérence des programmes d'actions sur le site**

L'animatrice va également participer à deux jours de formation sur la plateforme SIN2, organisée par la DDTM. Ces formations se dérouleront le 18 et 19 octobre.

7. **Gestion administrative**

7.1. *Organisation des comités de pilotages et des réunions techniques*

- En 2020, il a été décidé qu'aucun COPIL ne serait organisé car les acteurs impliqués sont régulièrement en contact avec l'animatrice et aucune avancée majeure n'a été réalisée depuis le dernier COPIL.
- Le COPIL de 2021 s'est déroulé le 7 octobre à Corte.



8. Synthèse

